

# BIODIVERSITE

## FLASH - PAYS DEVENUS DERNIEREMENT PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA (SEPTEMBRE 2019-FEVRIER 2020)

---

Ces 6 derniers mois, des pays de 4 régions ou continents sont devenus parties au Protocole de Nagoya, témoignant de leur volonté de développer des dispositions d'APA pour préserver la biodiversité et protéger les connaissances traditionnelles de leurs habitants :

Europe : Grèce (le 14/02/20)

Océanie : Iles Salomon (le 22/01/20) et Royaume des Tonga (le 01/01/20)

Asie : Corée du Sud (le 30/12/19) et Maldives (le 29/09/19).

Afrique : Ghana (le 06/11/19)

Par conséquent, si vos recherches sont réalisées en Europe pour des ressources provenant de l'un de ces pays, il vous faut, à compter de ces dates, les déclarer sur la plateforme **DECLARE** (cf. [notre article du 15 février 2018](#)).

En outre, dans ces pays, nous vous recommandons de surveiller régulièrement la mise en place de toute exigence qui pourrait être requise en matière d'APA et qui pourrait éventuellement venir s'ajouter à des dispositions préalablement existantes dans ce domaine.

Contactez-nous pour toute question et/ou information à ce sujet !

- **A propos de REGIMBEAU :**

REGIMBEAU, conseil en propriété industrielle, accompagne depuis plus de 85 ans les entreprises et les porteurs de projets des secteurs privés et publics, pour la protection, la valorisation et la défense de leurs innovations (brevets, marques, dessins et modèles). Quatorze associés animent une équipe de 200 personnes, dont les compétences s'exercent dans tous les aspects stratégiques de la propriété industrielle: veille technologique, contrats de licence, audit de portefeuilles de PI, négociations dans le cadre de partenariat, acquisition des droits, contentieux. L'expertise de REGIMBEAU (présent à Paris, Rennes, Lyon, Grenoble, Montpellier, Toulouse, Caen et Munich) permet de répondre à des logiques stratégiques internationales, tout en préservant des relations personnalisées de très haute qualité avec ses clients.